



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/12

Reçu en Préfecture le : 25/09/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 septembre 2012**  
**D-2012/431**

***Aujourd'hui 24 septembre 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40); Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h05)*

**Excusés :**

Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Chafika SAILOUD, Madame Béatrice DESAIGUES

**Contrat de partenariat. Réalisation du nouveau stade. Recours de l'Association TRAN'S CUB.  
Recours de M. Rouveyre. Autorisation de défendre**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D.2011/543 du 24 octobre 2011, le conseil municipal a approuvé notamment les termes du contrat de partenariat conclu avec la Société Stade Bordeaux Atlantique et autorisé Monsieur le Maire à le signer ainsi que l'accord tripartite et l'acte d'acceptation de cession de créances au profit des établissements financiers.

Par délibération D.2011/544 du 24 octobre 2011 relatif à ce projet, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'accord autonome et l'acte d'acceptation de cession de créances.

Le conseil municipal a, en outre, par délibération D.2011/545 du 24 octobre 2011, approuvé le choix du Football Club des Girondins de Bordeaux comme club résident du nouveau stade et autorisé le Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation afférente.

Monsieur Rouveyre a déposé le 22 décembre 2011 deux recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux contre les délibérations D.2011/543 et D.2011/544.

Il vise notamment, dans le recours contre la délibération D.2011/543, à obtenir l'annulation de celle-ci et qu'il soit enjoint à la Ville de résilier le contrat de partenariat, l'accord tripartite et l'acte d'acceptation de la cession de créances.

Le second recours a pour objet l'annulation de la délibération D.2011/544 et qu'il soit enjoint à la Ville la résiliation de l'accord autonome et de l'acte d'acceptation de cession de créances.

Par ailleurs, l'association TRANS'CUB a déposé le 26 décembre 2011 deux recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux aux fins d'annulation des délibérations D.2011/543 et D.2011/545.

Ces recours apparaissent mal fondés. En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à défendre aux actions :

- de Monsieur Rouveyre contre les délibérations D.2011/543 et D.2011/544 ;
  - de l'association TRANS'CUB contre les délibérations D.2011/543 et D.2011/545 ;
- devant le Tribunal administratif et devant toutes juridictions compétentes et, en cas de besoin, à agir aussi bien qu'à défendre jusqu'à parfait règlement du litige, y compris l'exercice de toutes les voies de recours.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Hugues MARTIN**